



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

Délibération N°DEL35/2026

Règlement intérieur de la Commission permanente

522

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis Salle des mariages à Dreux, sous la présidence de Abdel-Kader GUERZA.

Etaient présents :

Abdel-Kader GUERZA, Caroline SIMOES, Mounir CHAKKAR, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Esra ATSAK, Françoise BONNEVALLE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE.

Etaient excusées :

Yasemin ALBAYRAK, Micheline ESCOURIDO, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Marie-Lucie DELAGE).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

En application des dispositions de l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration a décidé la création d'une Commission permanente.

Sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement intérieur présenté ci-après.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver le règlement intérieur de la Commission permanente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

Approuve le règlement intérieur de la Commission permanente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa

publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale**

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/05/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260518-DEL35-2026-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026